



Vidéo enregistrée dans mon casier personnel dans les vestiaires sur mon lieu de travail

Par **jelaivu**, le **31/10/2022** à **19:33**

Bonjour,

Suite à deux constatation de vole d'argent liquide dans mon casier, j'ai entrepri d'utiliser mon téléphone pour filmer à l'intérieur de mon casier afin de voir qui fait cela.

Opération est une réussite.

Pour précision, à l'exception de voir la lumière à travers de petites ouvertures dans le casier lorsque quelqu'un entre dans le vestiaire et lorsque la porte du casier est ouverte, on ne voit personne, ne peut distinguer personne. Lorsque la porte s'ouvre on ne peut pour ainsi dire voir personne si ce n'est la personne en face de la porte, soit moi soit l'intrus.

Mon employeur m'indique qu'elle ne peut pas utiliser cet enregistrement et se renseigne sur ce qu'ils peuvent faire.

Ma question est : Puis-je, moi, en faire quelquechose ? Aller à la gendarmerie etc.

Merci e votre attention.

Par **Visiteur**, le **31/10/2022** à **20:52**

Bonjour,

Vous pouvez porter plainte. Les enregistrements seront (ou pas) retenus comme preuve.

Par **P.M.**, le **31/10/2022** à **21:05**

Bonjour,

Effectivement en matière pénale la preuve est libre et c'est au Juge d'apprécier s'il la retient comme l'indique l'[art. 427 du Code de Procédure Pénale](#) :

[quote]

Hors les cas où la loi en dispose autrement, les infractions peuvent être établies par tout mode de preuve et le juge décide d'après son intime conviction.

Le juge ne peut fonder sa décision que sur des preuves qui lui sont apportées au cours des débats et contradictoirement discutées devant lui.

[/quote]

Par **jelaivu**, le **31/10/2022** à **21:35**

Merci pour vos réponses rapides.

Dans l'éventualité où je décide de punir au maximum cette personne.

Au-delà d'une plainte, quelles sont autres les possibilités ?

Merci.

Par **P.M.**, le **31/10/2022** à **22:20**

Je ne comprends pas vraiment ce que vous voulez dire mais vous pourriez avoir un tête à tête avec la personne pour lui dire que vous avez les preuves de ses méfaits...

Par **Visiteur**, le **31/10/2022** à **23:14**

On ne vous demande pas pourquoi vous gardez de l'argent liquide dans votre casier ... Est-ce vraiment utile ?

Autre question : y a-t-il des traces d'effractions ? Et sinon avez-vous tenter de changer le code, la serrure ou le cadenas pour vous protéger ?

Par **jelaivu**, le **01/11/2022** à **20:06**

aucune raison particulière d'avoir de l'argent liquide, j'en ai rarement mais ca arrive. Les casiers ne sont pas fermés et cela fait deux ans que je travaille dans cette entreprise, jamais

entendu parler de vols.

Disons que ce n'est clairement pas la personne que je voulais voir me voler et il se pourrait que l'affaire se complique dû au personnage alors je voulais savoir quelle était la panoplie complète d'armes à ma disposition afin d'assurer une résolution optimale pour moi.

Par **Visiteur**, le **01/11/2022** à **20:13**

Si les casiers ne sont pas fermés, il y a quand même une négligence de laisser de l'argent liquide à la portée de n'importe qui.

En fait vous voulez utiliser cette triste affaire pour vous venger d'autre chose ?

Quelle est la somme volée ? Et pouvez vous le prouver ? Cette personne a peut être ouvert le casier par erreur ou par curiosité, mais est-ce qu'il y a une preuve de vol ?

Par **jelaivu**, le **02/11/2022** à **07:17**

La vidéo le montre prenant mon portefeuille, cherchant plusieurs secondes, des billets et de la monnaie.

Aucune vengeance autre que le fait savoir que c'est lui qui me vole, nous étions en bonnes relations professionnelles, aucun couac.

Mais s'il s'avérait qu'il résiste au fait de me rendre ce qu'il m'a pri je veux savoir ce qui est en mon pouvoir pour lui faire payer le prix fort. Voyez ça comme vous voulez.

Pour sûr je connais le montant de deux de ses prélèvements. sur la vidéo que j'ai prise de lui il ne vole rien car rien n'était dans le portefeuille, seulement il n'y a qu'une seule raison pour lui d'ouvrir mon casier, de prendre mon portefeuille, de l'inspecter de a à z, de la remettre à sa place ou presque et alors qu'il ferme la porte son bras encore à l'intérieur effectue un dernier réagustement du placement de mon portefeuille.

Par **jelaivu**, le **02/11/2022** à **07:18**

Si on écoute bien et connaissant la configuration des vestiaires on peut même deviner qu'il s'invite dans un voir deux autres casiers avant de revenir dans le sien, faisant énormément de bruit de remu ménage comme s'il réorganisait ce qui s'y trouve (son casier est adjacent au mien). Puis il fini par le mien ou on voir son mode opératoire si je puis dire.

Ca vous va comme preuve? comme indice probant ?

Par **P.M.**, le **02/11/2022** à **07:52**

Bonjour,

Donc il n'y a pas d'autre solution que de déposer plainte et de s'en remettre à la décision de la Justice mais apparemment, il n'y a pas eu de vol lors de la vidéo...

Par **jelaivu**, le **02/11/2022** à **16:36**

ok merci.

Par **Pierrepaulejean**, le **02/11/2022** à **17:52**

bonjour

Pourquoi votre casier n'est il pas fermé à clé par un cadenas ou autre système ?